

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 155

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement entend prolonger le recours au « passe sanitaire ». Or, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel avaient validé le passe sanitaire généralisé au motif qu'il était « strictement proportionné aux risques sanitaires encourus ». Ils insistaient par ailleurs sur la nécessité qu'il y soit « mis fin sans délai lorsqu'il n'est plus nécessaire ». Pour cette raison, politique, la prorogation de ce passe est disproportionnée et doit être abandonnée.